

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF2074

présenté par

M. Boumertit, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boyard, M. Caron,
M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme,
Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes,
Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet,
Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc,
M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	10 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
Création d'un observatoire national de la mixité sociale <i>(ligne nouvelle)</i>	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons la création d'observatoires départementaux de la mixité sociale

On constate un accroissement des inégalités sociales et économiques dans l'ensemble de la société. L'école publique, second lieu de socialisation des élèves après le milieu familial, est l'un des premiers secteurs à en pâtir. Nos écoles sont aujourd'hui gangrenées par ces inégalités et le fossé se creuse davantage chaque jour. A force de réformes inefficaces et de discours creux, l'école reproduit chaque jour les inégalités sociales qu'elle est supposée endiguer. Les réformes successives de la carte scolaire n'ont pas su endiguer l'effondrement de la mixité sociale dans les espaces scolaires, et la sgrégation sociale existante dans nos territoires se mue ainsi en ségrégations scolaires entre les établissements, mais aussi en leur sein. En outre, si elle touche chaque école de notre pays, cette ségrégation sociale dans les espaces scolaires décuple ses effets délétères dans les territoires davantage touchés par la pauvreté et la précarité.

Le Centre National d'Etude des Systèmes Scolaires faisait déjà état de ces inégalités dans son rapport Ly-Riegert en 2016 intitulé « Mixité sociale et scolaire et ségrégation inter- et intra-établissement dans les collèges et lycées français ». Les actes des rencontres nationales « Mixité sociale à l'école : des moyens pour agir » qui ont eu lieu en février 2022 font état, aujourd'hui, de la persistance des résistances existantes et de l'état de dégradation de la mixité sociale à l'école. La faible mixité sociale des établissements scolaires naît principalement de trois phénomènes que sont

la concurrence entre les établissements privés et les établissements publics, l'importance du phénomène d'évitement scolaire, et la ségrégation urbaine préexistante.

L'école doit être le levier d'émancipation et de développement de nos jeunes. La mixité sociale qui peut et doit exister dans ses lieux en est le moteur principal. Son absence porte atteinte aux valeurs républicaines qui y sont enseignées et transmises. Face au poids des déterminismes sociaux et spatiaux déjà à l'œuvre dans la construction de l'avenir de nos élèves, nous avons besoin d'observateurs constant de l'évolution de la mixité sociale dans et entre les établissements scolaires.

Pour cela, le groupe France insoumise - NUPES propose que soit créé un observatoire de la mixité sociale dans chaque département.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons un transfert de crédits à hauteur de 10 millions d'euros en autorisations d'engagements et en crédits de paiement de l'action 09 « Fonctionnement des établissements » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degrés » vers un nouveau programme « Création d'un observatoire national de la mixité sociale ». Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.